



### Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25/09/23

Le 25/09/2023 à 20h00 heures, les fondateurs de l'association Furry FR se sont réunis en assemblée générale constitutive lors d'une visio-conférence sur la plateforme « Discord »

Sont Présents :

- « DEWARUMEZ, Achille »,
- « BRACIKOWSKI, Yanis ».

L'assemblée générale désigne BRACIKOWSKI Yanis en qualité de président de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil <sup>(1)</sup> ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation <sup>(1)</sup> ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

- Création des articles du statut d'association.
- Discussions sur les points du règlement intérieur, et création de l'Art. 7.
- Questions sur les événements futur propre à l'organisation.
- Désignation et attribution des poste « Président » et « Trésorier ».
- Clôture du débat.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération** : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

- « BRACIKOWSKI, Yanis, Française, en tant que Président ».
- « DEWARUMEZ, Achille, Française, en tant que Trésorier ».

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le « date ».

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Signature

BRACIKOWSKI Yanis